



PIT

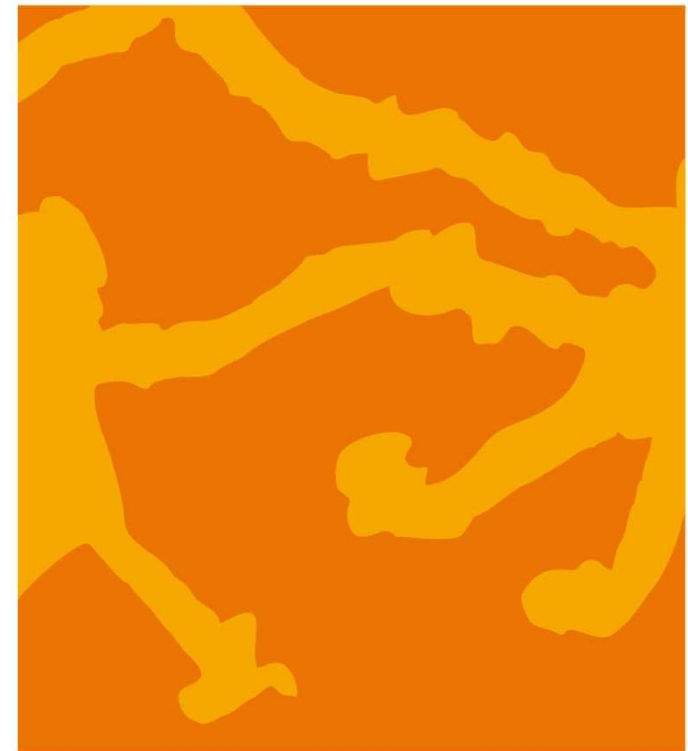
PLAN INTÉGRÉ
TRANSFRONTALIER DE
L'ESPACE MONT-BLANC

MOBILITÉ DURABLE DANS L'ESPACE MONT-BLANC

Etude de définition et
accompagnement pour la mise en
œuvre d'un service de Transport à la
Demande (TAD)

Proposition d'un système TAD

Janvier 2013



Sommaire

Conclusions du CoPil du 28/11

Notre proposition de TAD pour la CC PMB

Estimation financière

Sommaire

Conclusions du CoPil du 28/11

Notre proposition de TAD pour la CC PMB

Estimation financière

Conclusions du CoPil du 28/11

- Privilégier un système de TAD « arrêt à arrêt » en laissant une souplesse aux personnes âgées/PMR qui pourraient être prises en charge à domicile.
- Privilégier un fonctionnement quotidien.
- Si l'on rabat sur les lignes LIHSA, pas de desserte du centre de Sallanches ou de l'hôpital par exemple, donc pas de plus value en termes de destination par rapport à l'offre départementale actuelle. Il faut proposer un système qui aille au-delà d'un rabattement sur le réseau LIHSA.
- Si le TAD circule en parallèle des lignes LIHSA, le CG74 précise qu'un delta de 30 mn avant / après le départ des lignes LIHSA est autorisé pour éviter toute concurrence frontale entre lignes LIHSA et TAD. Etant donné l'offre actuelle des dessertes LIHSA, un système TAD parallèle opérant sur le territoire restera complexe à mettre en place même avec la marge de 30 mn autorisée par le CG.
- Le CG74 est favorable à la prise/dépose à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, sinon c'est une politique « arrêt à arrêt » qui est souhaitée.
- Le CG74 offre une possibilité de financement à préciser si l'ensemble des conditions édictées sont réunies.
- Position de la CC PMB : il faut avoir une vraie ambition de développement des transports en adaptant les règles, notamment départementales, aux besoins des territoires.

Sommaire

Conclusions du CoPil du 28/11

Notre proposition de TAD pour la CC PMB

Estimation financière

Notre proposition

Qui peut utiliser le service ?

Le TAD est un service de Transport Public accessible à tous les habitants de la CC PMB, y compris les personnes à mobilité réduite ou personnes handicapées, les véhicules étant équipés à cet effet.

Décision à prendre par la CC PMB :

Quid des populations touristiques ? Quid des résidences secondaires ? Point majeur qui peut impacter directement l'usage du TAD donc les coûts.

Comment utiliser le service ?

Inscription préalable et réservation par téléphone.

Décision à prendre par la CC PMB :

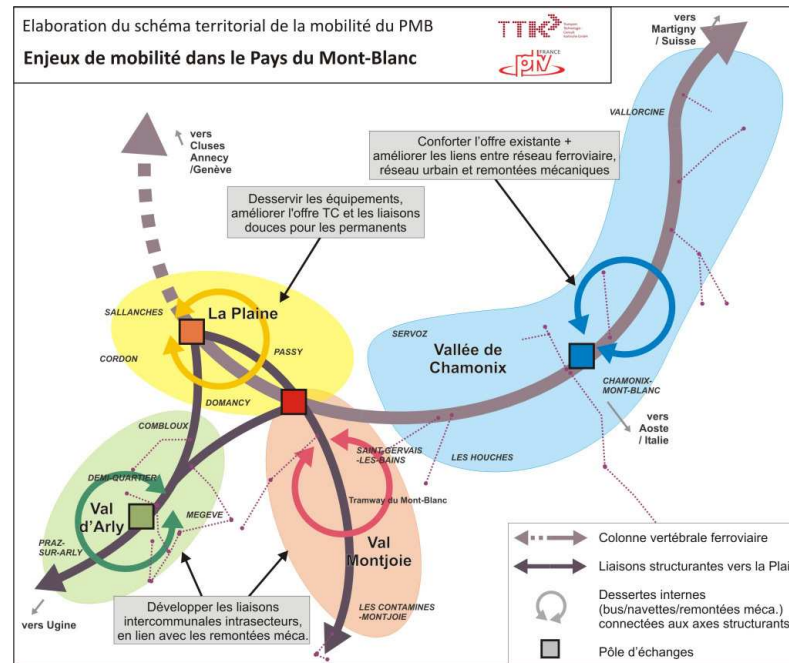
Décider du délai de réservation : 24h à l'avance, ½ journée à l'avance, ... Point accessoire qui peut être laissé au choix du prestataire.

Notre proposition

Comment fonctionne le service ?

3 zones sont définies :

- ❑ Val d'Arly,
- ❑ Val Montjoie,
- ❑ Plaine du Mont-Blanc.



Décision à prendre par la CC PMB :

- Définir les points d'arrêts de prise en charge au sein de chacune des 3 zones.
- Définir les pôles de destination au sein de chacune des 3 zones.
- Définir les pôles de destination communs aux 3 zones : Sallanches centre, hôpital, Gares de Sallanches et Saint-Gervais + autres ...

Notre proposition

Les points de prise en charge :

- Val d'Arly,
- Val Montjoie,
- Plaine du Mont-Blanc.

Décision à prendre par la CC PMB :

Valider les points d'arrêts de prise en charge.

Nous préconisons : points d'arrêts scolaires (une carto existe-t-elle ?) + points d'arrêts LIHSA + gares SNCF + éventuels points d'arrêts des systèmes TAD ou navettes touristiques locaux.

Notre proposition

Les points de dépose :

- ❑ Val d'Arly : centres de Praz, Megève, Demi-Quartier, Combloux, Domancy, Cordon + ??? A valider !
- ❑ Val Montjoie : centres des Contamines et de Saint-Gervais, gare du Fayet, TMB, + ??? A valider !
- ❑ Plaine du Mont-Blanc : Passy centre (plusieurs arrêts ???), Sallanches centre, gare et hôpital. A valider !
- ❑ Communs aux 3 zones : Sallanches centre / hôpital / gare, Gare du Fayet, + ??? A valider !

Notre proposition

Comment fonctionne le service ?

La montée se fait obligatoirement à l'un des XXX points d'arrêts de prise en charge définis au sein de chacune des 3 zones.

Pour les PMR, la prise en charge se fait à domicile.

A valider : qui est considéré comme PMR ?

La descente s'effectue à un des XXX points d'arrêts de dépose qu'il soit interne à la zone d'origine ou externe donc commun aux 3 zones.

Jours de fonctionnement ?

Décision à prendre par la CC PMB :

Fonctionnement quotidien, du Lundi au Samedi ou du Mardi au Samedi. A valider. Le samedi doit être intégré : marché de Sallanches.

Horaires à valider : 9H-17H/18H ? Coupure à midi ?

Notre proposition

Expérimentation ?

Durée d'expérimentation à prévoir.

Nous préconisons à minima 1 an d'expérimentation. 2 années d'expérimentation permettent un meilleur recul sur l'usage et l'utilité publique du système. C'est également une période qui laisse le temps d'adapter le service en fonction des retours enregistrés et de le faire correspondre aux attentes des usagers.

Coût pour l'utilisateur ?

1.50€ le trajet intra zone. 3€ le trajet vers l'extérieur.

Sommaire

Conclusions du CoPil du 28/11

Notre proposition de TAD pour la CC PMB

Estimation financière

Estimation financière

Estimation basée sur 2 expériences récentes (inaugurées début janvier 2013) et voisines (territoire du Chablais), pour lesquelles MTI Conseil a contribué à leur mise en place :

→ Inauguration de PTI BUS : TAD sur les CC du Pays d'Evian (16 communes), de la vallée du Brevon (4 communes), de la vallée d'Abondance (6 communes) et de la vallée d'Aulps (9 communes) avec passation d'un marché commun.

→ Inauguration de TADispo, système TAD sur la CC du Bas Chablais (17 communes).



PTI BUS

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Pour qui ?	Comment ?
Vallée d'Abondance			M		M		Tous	Arrêt à pôle interne à la CC
Vallée d'Aulps	AM		M			AM	Tous	Arrêt à pôle interne à la CC
Vallée du Brevon	M					AM	Tous	Arrêt à pôle interne et vers Thonon
Pays d'Evian	M	M	AM	AM	M		+60 ans/PMR/Minima sociaux	Arrêt à arrêt libre avec 3 zones

Un même numéro de réservation pour les 4 systèmes :



Fonctionnement particulier du système du Pays d'Evian :

Les horaires sont modulables en fonction des demandes enregistrées et des conditions météorologiques.



Service accessible selon certains critères

Fonctionnement particulier des systèmes des 3 vallées :

VOUS ÊTES EN	DESTINATIONS POSSIBLES	QUEL JOUR ?	TRAJET ALLER ARRIVÉE VERS	TRAJET RETOUR DÉPART VERS
VALLÉE D'ABONDANCE	Centres-villages de : Châtel, la Chapelle d'Abondance, Abondance et l'EHPAD à Vacheresse	Mercredi matin Vendredi matin	9h30	11h30
VALLÉE D'AULPS	Saint-Jean d'Aulps (OT, EHPAD, Vernay-Bron) Montriond (La Gilère, Mairie) Morzine (Mairie, Rond-point Passerelle) Les Gets (cabinet médical)	Lundi après-midi Mercredi matin Samedi après-midi	14h30 9h30 14h30	17h30 11h30 17h30
VALLÉE DU BREVON	Chefs-lieux de Bellevaux/Lullin Thonon (Place des Arts, Hôpital)	Lundi matin Samedi après-midi	9h30 13h	11h30 17h

Attention ! Les horaires sont modulables en fonction des demandes enregistrées et des conditions météorologiques.



TADispo

- Le service est accessible à tous.
- Service arrêt à pôle de destination (bourgs centres, arrêts TER, LIHSA, ou autres, ...). Voir politique d'arrêt page suivante.
- 150 arrêts définis sur le Bas Chablais.
- Fonctionnement du mardi au samedi inclus, de 9h à 12h, et de 13h à 18h.
- Découpage en 3 zones pour les contraintes d'exploitation du système mais pas de zone affichée pour le client.
- Fonctionnement sur la base de 2 véhicules disponibles dans un premier temps. Troisième véhicule potentiellement prévu une fois le système rodé.
- Aspect expérimental et évolutif du système clairement affiché.



VOUS SOUHAITEZ :

- FAIRE DES **ACHATS, VISITER DES AMIS OU DE LA FAMILLE, VOUS RENDRE À VOTRE TRAVAIL,** dans n'importe quel centre-village de l'une des communes du Bas-Chablais...
- VOUS DÉPLACER **À UN ARRÊT DE CAR** pour prendre une ligne urbaine, interurbaine ou transfrontalière
- VOUS RENDRE **À LA GARE** de Bons-en-Chablais
- **PRENDRE LE BATEAU** à Chens-sur-Léman

Faites appel au service TADispo,
votre transport collectif en minibus à la demande !

N°Azur 0 810 00 88 39
PRIX APPEL LOCAL

TADispo est un service expérimental. La liste des arrêts, les horaires de fonctionnement et les tarifs sont susceptibles d'évoluer. Renseignez-vous.



LES TRAJETS⁰¹⁾

Où prendre le minibus ?

PRÈS DE CHEZ VOUS ! 150 ARRÊTS DE PRISE EN CHARGE

Ce sont principalement les arrêts de cars (scolaires, lignes départementales Lihsa), ou des points-relais pour emprunter d'autres moyens de transport (train ou bateau).

ANTHY-SUR-LÉMAN Agri Sud-Est | Anthy Centre | Les Ballois | Les Ohènes | Champ de l'Eau Contamines | Centre Allée | Crozet | Espace Léman | Foicat | Fontaine | Fossebeux | Fruitière | Lavoret Pré Biolot | Pré Robert Sud-Verniaz | Rue des Longettes-boulangerie | Route Impériale | Savoyanoes | Séchéx | Séchéx Les Huches | Sport 2000 | Veigerat

BALLAISON Chemin des Arales | Chemin de l'Épine | Chez Abois | Les Orapons Milieu | Les Orapons Nord | Les Orapons Sud Orox Marcorens | Ecole-ancienne mairie | Grand Pré Marcorens | Nathées Les Peupliers | Pré de l'Eau | Route des Hutins | La Tire | La Tuilière

BONS-EN-CHABLAIS Chef-Lieu-Mairie | Collège F. Mugnier | Langin | Presbytère | Saint-Didier (gare)

BRENTHONNE Fruitière | Mairie | Morzier

CHENS-SUR-LÉMAN Chef-Lieu | Chens Soleil | Colongette | Fichards | Hermance | Lagrale | Route des Peupliers | Rue de l'Égalité | Sous Ousy | Touguss | Veretire

DOUVAINE Ancienne Gendarmerie | Aubonne | Bachelard Centre | Chilly Orox | Collège | Saint-François Collège Bas Chablais | Le Bourg | Mairie | Petites Oonches | Place de l'Église

EXCENEVEUX Chef-Lieu | Chevilly | La Fattaz | Maternelle | La Pinède

FESSY Café Drêt | Mairie Sous-École | Fessy RD | Rezier

LOISIN Biolet (Ballaison-Loisin) | Les Mûgats | salles des fêtes-boulangerie | Thiomaz RD | Thiomaz VD

LULLY Mairie Chef Lieu | Route de Thonon | Place Léon Biolot | Rue des Fontaines (Chez Jacquier)

MARGENCEL 5 Chemins | Collège T. Monod | La Orox | Dursilly | Ecole | Jouvernax | La Scierie | Mairie Roncuaz Bas | Sallés | Zuzingés

MASSONGY Mairie Faux | Rogière | Route de l'Église | Route du Bourg | Sous-Étraz | Petites Oonches

MESSERY Chez Gousse | Essert | Prêze | Mairie | Repingeons | Veret

NERNIER Chef-Lieu

SCIEZ Bonnatrait | Buclines | Chavanne | Chavannex | Chef-Lieu école maternelle | Chef-Lieu HLM | Chemin des Volas | Cholsy | Le Content | Ecole de Prallies | Église | Filly Ecole | Filly Fruitière | Filly RD | Grands Prés | Jussy (Sous le Pont) | La Renouillère | Le Bourmeau | Le Hulin Vieux | Les Myes | Lotissement l'Abbaye | Mairie | Marignan d'En Bas | Marignan d'En Haut | Poterie | Prallies | Route du Port | Services techniques

VEIGY-FONCENEX Bequette | Cabrettes | Chez Raymond | Douane | Ecole | Foncenex | L'Ouchette | Pavillon | Pierre Verte | Place de la Fruitière | Plantets | Plein Sud | Saint Hubert | TPG Champ Faviol

YVOIRE Grange Champoury | Mairie | Les Mottes | Terrain de football

→ Politique d'arrêt pour la prise en charge (ci-contre) et la dépose (ci-dessous).

Où le minibus peut-il m'emmener ?

• **À L'ARRÊT LE PLUS PROCHE DE LA MAIRIE** de la commune où vous souhaitez vous rendre

• Mais aussi **AUX ARRÊTS DES AUTRES RÉSEAUX DE TRANSPORT** à votre disposition sur le Bas-Chablais :

- ARRÊTS DES LIGNES DE CAR DÉPARTEMENTALES (Lignes Lihsa T71 - 141 - 142 - 151 - 152)
- BUS URBAIN THONONNAIS (BUT)
- CARE de Bons-en-Chablais (SCNF)
- EMBARCADÈRE de Touguss à Chens-sur-Léman (CGN)
- TRANSPORTS PUBLICS Genevois (TPG lignes G et E)

ANTHY-SUR-LÉMAN ET MARGENCEL, des conditions particulières⁽¹⁾: Les deux communes étant desservies par le réseau BUT, vous ne pouvez pas effectuer de trajet de l'une à l'autre.

Par contre vous pouvez tout à fait demander à y être pris(e) en charge ou à y être déposé(e) depuis une autre commune.

Estimation financière



155 000 € HT annuels pour 35 communes avec une limitation du nombre de jours de fonctionnement + un cadrage territorial assez « serré » imposé par le fonctionnement « en vallées », qui se rapproche assez du territoire de la CC PMB.



170 000 € HT annuels pour 17 communes avec un fonctionnement « large » dans le temps (à l'image de ce que souhaite la CC PMB) en arrêt à arrêt, mais sur une topographie moins contraignante que celle de la CCPMB.

Ces coûts (indicatifs, issus des appels d'offres, basés sur des estimations des transporteurs) intègrent :

- Coûts fixes : centrale de réservation, coûts de structure (directeur, superviseur, comptabilité, ...), mobilisation des véhicules, assurance, contrôles réglementaires, ...
- Coûts variables : utilisation des véhicules, carburant, conduite, maintenance, nettoyage, ...

Estimation financière

Pour le système proposé (arrêt à arrêt quotidien) sur le territoire des 10 communes de la CC PMB, avec découpage en 3 zones :

Coût vraisemblable entre 150 000 et 200 000 € annuels.

Alternatives possibles permettant de réduire le montant de la facture :

- ❑ Alternier les jours de fonctionnement entre les zones : 1 à 2 jours par semaine pour chacune des zones. Permettrait de ne mobiliser qu'un seul véhicule.
- ❑ Limiter les possibilités de sortie des zones à un ou deux jours par semaine, le reste du temps le TAD reste intra zone. Permettrait de limiter les kilomètres parcourus (à la marge).
- ❑ Restreindre les populations cibles : personnes âgées, PMR, minima sociaux, etc. ...
- ❑ Inciter au regroupement des personnes : par une tarification incitative à destination des clients, par une incitation du transporteur à regrouper les passagers.